



**Cowansville**

GRANDIR - RAYONNER - PROSPÉRER

## AVIS PUBLIC

### **ENTRÉE EN VIGUEUR - RÈGLEMENT NUMÉRO 1842-03-2021 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NUMÉRO 1842 AFIN DE MODIFIER LES NORMES DE LOTISSEMENT DANS LA ZONE DESH-1**

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par la soussignée que le conseil municipal a adopté à la séance ordinaire tenue le 17 janvier 2022, le ***Règlement numéro 1842-03-2021 modifiant le règlement de lotissement numéro 1842 afin de modifier les normes de lotissement dans la zone DESH-1.***

Ce règlement a pour objet d'interdire que certains terrains localisés en bordure de la rue de la Rivière soient inférieurs à 65 m de largeur dans la zone DESH-1.

PRENEZ EN OUTRE AVIS que ce règlement a été approuvé par la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi le 18 janvier 2022, date à laquelle il est entré en vigueur et est disponible pour consultation sur le site Web de la Ville ou à l'hôtel de ville de Cowansville situé au 220, place Municipale, du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 00 à 16 h 30 et le vendredi de 8 h 30 à 13 h 00. Toutefois, en raison de la pandémie de la COVID-19, les bureaux administratifs de l'hôtel de ville étant fermés au public jusqu'à nouvel ordre, il est possible d'obtenir les documents sur rendez-vous en téléphonant au 450 263-0141.

Donné à Cowansville, ce 1<sup>er</sup> février 2022

La greffière adjointe,  
Audrey Gagné